



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

compétences

Question écrite n° 86039

Texte de la question

M. Philippe Vitel attire l'attention de M. le secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales sur l'impact des quatre projets de loi devant réformer les collectivités territoriales sur le milieu associatif. En effet, de nombreux projets de développement local relèvent de la clause de compétence générale. Or, si le projet de loi portant sur la réforme des collectivités territoriales venait à limiter, directement ou indirectement, les collectivités dans la mise en oeuvre des seules compétences spécifiques, des pans entiers de l'action des réseaux associatifs seraient grandement fragilisés et pourraient même disparaître en rendant impossible leurs financements croisés qui constituent la condition *sine qua non* de leur mise en oeuvre. Il lui demande donc quelle est la position du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vitel](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86039

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Intérieur et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2010, page 8687

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)